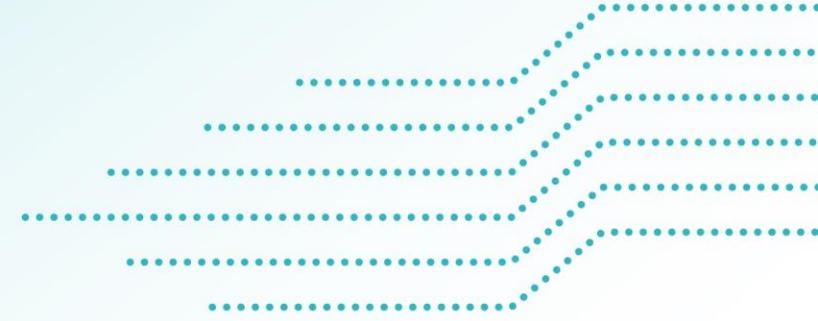


# EFFICACITÉ CA



**La formation obligatoire des membres des  
conseils d'administration : des pratiques à partager**

Numéro 6, octobre 2022

# EFFICACITÉ CA

Voici le premier bulletin d'information du ministère de l'Éducation de l'année scolaire 2022-2023 visant à vous permettre d'approfondir vos connaissances sur le conseil d'administration (CA) et son environnement.

Ce bulletin présente quelques bonnes pistes de mobilisation pour les membres qui doivent compléter la formation obligatoire des administrateurs des CA.

# Des exemples de bonnes pratiques

- Encourager les membres à suivre la formation obligatoire en mettant l'accent sur l'importance de réaliser toutes les activités et de remplir le questionnaire sur le révélateur d'intelligence collective.
- Inciter les membres à terminer la formation obligatoire en fixant un délai pour la compléter en fonction du moment où ils entrent en poste.
- Doter les CA d'un outil de référence en version électronique et papier. Par exemple, un cartable accessible lors des réunions, incluant le contenu du coffre à outils de la formation obligatoire et y faire référence au besoin.

# Des exemples de bonnes pratiques

- Morceler le parcours de formation en fonction du calendrier des activités du CA : joindre les fiches et les capsules qui seront utiles pour la prochaine séance à l'envoi préparatoire incluant l'ordre de jour. Une discussion sur ces notions est aussi possible en début de séance.
- Communiquer avec chaque administrateur pour faire un suivi individualisé à la réception des rapports de progression.
- Associer chaque nouveau membre à un mentor, dans le but de favoriser les échanges en lien avec la formation obligatoire.

*L'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction de s'assurer que tous les membres du CA suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5*

# Rappels sur l'utilisation de la plateforme ATHENAP

- La plateforme d'apprentissage exige l'utilisation d'une adresse courriel. Il est donc astucieux d'utiliser une adresse courriel active pendant toute la durée de la formation et ainsi faciliter le soutien technique.
- Certains centres de services scolaires créent des adresses courriel pour l'ensemble des administrateurs facilitant le traitement des demandes.



# Des questions, des pistes d'amélioration ou des pratiques à partager?

Les autres centres de services scolaires peuvent se joindre à vos réflexions.

En cas d'incertitude :

**[gouvernance@education.gouv.qc.ca](mailto:gouvernance@education.gouv.qc.ca)**